

# Conseil Municipal du 16 mai 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le seize mai deux mille quatorze à 20 heures 30.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Claude CAUVIN ; Josiane GRIMAUD ; Bernard AUDIER ; Serge GUICHARD ; Marilyne MEILLEURAT ; Régis GALFARD ; Fabien LORENZI ; Jean-Marie PAUTRAT

Excusés : Patrick MAURIN, pouvoir donné à Christophe IACOBBI

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Ouverture de la réunion par M le Maire qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil.

- Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (12 avril 2014).

Aucune remarque n'ayant été donnée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

- Projet de délibération : Demande de subvention – Fond de solidarité local (FSL)

Construction d'un garage.

M le Maire fait le compte rendu de la Commission des travaux réunie le 16 mai 2014 à 18h00 (présents Christophe IACOBBI, Josiane GRIMAUD, Claude CAUVIN, Jean Marie PAUTRAT)

M le Maire propose d'entériner la proposition de construire le garage communal sur 2 exercices 2014/2015

Première année, septembre 2014, construction de l'ossature (hors eau) et deuxième année, avril 2015, finition du garage (électricité, portes, enduit...)

En fonction du prix réel de la première tranche, les travaux pourraient éventuellement être accélérés.

Il rappelle le montage financier et l'évaluation financière des travaux (57 000 euros TTC)

Un appel d'offres sera établi en direction des entreprises (parution dans 2 magazines...)

Conformément à la décision budgétaire, la commune va solliciter le Fond de Solidarité de la Région (15 000 euros)

Sur ce point le Maire propose que cette sollicitation soit établie tous les ans sur les différents travaux à venir.

Faute de DETR, Mr la Maire propose de solliciter une aide du département d'un montant de 10 000 euros à taux 0 remboursable sur 15 ans maximum.

Avec la subvention exceptionnelle de notre député Gilbert SAUVAN, le montage financier permettra de couvrir totalement la première partie des travaux (la plus importante).

Il attire également l'attention sur le fait que si nous n'utilisons pas le FSL cette année on ne pourra plus le faire l'année suivante d'où l'importance d'engager le processus.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de ce projet. Sollicite les subventions les plus élevées de la Région au titre du FSL. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

M. Fabien LORENZI, suite à son intervention au dernier Conseil, indique que devant le manque de terrain communal pour la réalisation de ce projet, cette solution est la meilleure.

M le Maire précise également que les services de la Communauté de Commune vont nous aider sur la réalisation du montage du marché.

- Projet de délibération : Demande d'avance remboursable du Conseil Général pour le garage communal.

Pour faire suite au point ci-dessus, sur proposition de M. le Maire, le projet de demande au Conseil Général d'avance remboursable pour le garage communal est voté à l'unanimité.

M le Maire inscrit ensuite un point urgent non inscrit initialement à l'ordre du jour.

- Projet de délibération : Création d'une commission extra- municipale des ordures ménagères et de l'eau.

M le Maire rappelle qu'il est important de désigner rapidement des représentants de la Commune dans cette commission pour qu'une réunion puisse se tenir dans des délais courts (15 jours)

Il propose donc à l'assemblée de désigner les délégués titulaires pour siéger à la commission extra-municipale des ordures ménagères et de l'eau.

M le Maire rappelle que 3 membres extérieurs au Conseil ont été sollicités auprès de la population. A ce jour une seule candidature est déclarée ; Mme BLANC

Au niveau du Conseil 4 membres se portent volontaire : M. Patrick MAURIN, M. Claude CAUVIN, M. Fabien LORENZI et Mme Josiane GRIMAUD.

Un débat s'établit pour rappeler la démarche du Conseil afin de faire participer au maximum les résidents de la Commune aux décisions importantes.

M. Serge GUICHARD indique : « qu'il faut que nous soyons cohérents dans notre démarche. Il y a une Commission et elle doit fonctionner au même titre que les autres ».

Après un tour de parole, il est décidé que la Commission se réunira et travaillera prochainement sur le rôle de l'eau. Les quelques cas litigieux pourront être tranchés par le Conseil.

Sur proposition de M. le Maire, les candidatures sont acceptées.

Une réunion devra se tenir rapidement et un nouvel appel à candidature sera établi afin de pourvoir 2 autres noms.

M Elie GALFARD tout en se déclarant favorable au principe, émet une réserve sur la candidature externe au Conseil.

- Projet de délibération : Règlement de l'eau et de l'assainissement

M le Maire donne l'exemple d'un règlement d'une Commune avoisinante.

Il relève, par exemple la mauvaise utilisation des clés de vannes. Normalement, c'est au service de la Mairie d'effectuer ce travail pour éviter toute mauvaise manœuvre qui entraîne un surcoût pour les finances du village.

Pour répondre aux interrogations des membres du Conseil, il précise que ce règlement doit également indiquer les obligations du distributeur de l'eau (la Mairie).

La extra-municipale des ordures ménagères et de l'eau devra donc prendre en compte toutes les situations du fait de l'installation des compteurs (à l'extérieur des bâtiments ou à l'intérieur)

Sur proposition de M. le Maire, il est décidé que la Commission se réunira pour établir un projet d'ici la fin de l'année.

M Jean Marie PAUTRAT soumet l'idée, comme pour le choix du nom des rues, de soumettre publiquement à la Mairie ce projet à tous les habitants.

- Projet de délibération : Règlement cimetière

M le Maire indique qu'il ne reste plus beaucoup de place dans le cimetière alors que des personnes sollicitent d'être enterrées à Allons. Il faut revoir la régularisation des caveaux des familles, le cas de ceux non entretenus, quel délai de récupération des places ainsi que toutes sortes de question afin de gérer au mieux le cimetière. Se pose également l'installation d'un columbarium.

Le Conseil devra trancher sur ces questions et c'est pour cela que M le Maire propose qu'une petite équipe étudie ce règlement.

Sont désignés pour ce groupe de travail : M. Serge GUICHARD, Mme Marilyne MEILLEURAT, M. Elie GALFARD et M. Claude CAUVIN.

Sur proposition de M. le Maire, le groupe de travail est voté à l'unanimité.

Questions diverses :

- M le Maire donne ensuite quelques informations sur les réunions du Conseil Communautaire.

Il précise, entre autres, l'élection de M Serge PRATO comme président et de lui-même comme un des 8 vices- Présidents.

Il indique qu'un gros travail nous attend, essentiellement sur la question de modification du POS en PLU soit communal soit intercommunal.

Quelques désignations de commission sont à revoir du fait de l'obligation pour la Commune d'avoir 1 titulaire et 1 suppléant.

Pour les chemins : Patrick MAURIN est déjà désigné et Jean Marie PAUTRAT est nommé comme suppléant.

Réhabilitation du patrimoine bâti : Titulaire Elie GALFARD et suppléant Claude CAUVIN.

Commission des ordures ménagères : Titulaire Fabien LORENZI et suppléant Jean Marie PAUTRAT

- Réunion du pays des 3 V

M le Maire donne connaissance des différents votes pour cette instance.

M. Jean MAZZOLI, Conseillers Municipal à Annot et Président de la Communauté de Communes est élu Président du Pays A3v.

M Fabien LORENZI a été élu à la Commission de la mutualisation des moyens et M Christophe IACOBBI trésorier adjoint.

- Elections Européenne

La question des panneaux est abordée afin de pouvoir « loger » les 24 listes déclarées.

Le tour de présence des élus est établi pour cette journée électorale.

- Informations sur le domaine de Vaucluse.

M le Maire informe l'assemblée que le domaine de Vaucluse est mis en vente.

La Mairie a reçu (sur sa demande) un possible acquéreur. Beaucoup de questions ont été abordées dont celui du chemin communal et des parcelles enclavées. L'acheteur potentiel ne cache pas de son désir d'établir sur ce domaine une chasse privée pour lui et ses invités et il souhaite faire l'acquisition de toutes les parcelles enclavées.

M le Maire considère qu'en l'état, ce projet ne va pas dans l'intérêt de la Commune. Pour lui Vaucluse doit garder sa vocation agricole.

Il explique les contacts qu'il a eu auprès de la SAFER et du Parc Naturel Régional du Verdon. Plus particulièrement, la SAFER et le Parc du Verdon étudient tous les moyens et possibilités pour maintenir et installer des exploitants agricoles. Il y a plusieurs demandeurs dans ce cadre. Par exemple 2 exploitants en GAEC – Vaches laitière et caprins laitier.

Il pose la question d'une possible préemption de la SAFER ou de la Commune, ou établir directement une proposition de prix d'achat.

Bien entendu, pour lui, il n'est pas question d'engager, en l'état, les finances de la Commune. Mais il existe des possibilités importantes d'aides de la région pouvant aller jusqu'à 250 000 euros.

Il précise que le cas Vaucluse est différent de celui de la ferme de la forêt où la SAFER est seule maître d'œuvre pour proposer un projet aux héritiers.

Devant ce dossier important pour notre village il sollicite l'avis du Conseil.

Un important débat à lieu où chaque conseiller donne sa position.

Il en ressort unanimement que le projet de l'acheteur actuel ne va pas dans le sens des intérêts de la Commune.

Les élus demandent à Monsieur le Maire d'être très attentif à l'évolution de ce dossier et de prendre en considération les finances du village. Ils lui donnent mandat de poursuivre toutes les démarches qui pourraient satisfaire l'implantation de nouveaux agriculteurs sur le site.

- Réunion du Syndicat d'électrification.

Pour la région du Verdon il devait être désigné 6 délégués titulaires et 6 suppléants.

Pour notre secteur nous avons pu avoir 2 représentants ce qui est positif.

Il fait état des travaux en cours ou qui devraient s'engager.

- Personnel communal.

Pierre JULIEN est prolongé jusqu'au 12 décembre 2014. Le 1er septembre la Commission de réforme statuera sur son cas. Ce qui veut dire que la commune devrait payer son salaire jusqu'au 12 décembre.

- Incivisme.

Régis GALFARD informe l'assemblée de son dépôt de plainte par rapport aux dégradations subies par sa piste (chaîne cassée et volée)

Il demande, devant la progression des actes d'incivismes sur le village, d'être vigilant et d'en parler au tour de soit afin de faire cesser cette situation préoccupante.

- Questions diverses.

- Commande des cendriers – la commande sera réalisée sous peu.

- Une lettre de rappel collectif sera affichée, pour le respect de l'arrêté municipal sur la divagation des chiens avant lettres individuelles.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 23 heures 45.